

PROJET

Comité Syndical du 9 septembre : un pillage annoncé de la station de Flaine par la commune d'Arâches

Le compte-rendu de ce Comité Syndical n'a été diffusé que début décembre, une volonté de mettre les habitants de Flaine devant le fait accompli

Extrait du compte-rendu, rapport n°12.

RAPPORT N° 12 ADMINISTRATION STATION STATUTS DU SIF

Le rapporteur : Patrice BONNAZ. Dans l'immédiat il convient de travailler sur deux points particuliers des statuts du SIF :

- Compétence tourisme Commune de Magland : il faut que Magland récupère la compétence tourisme auprès de la 2CCAM. Il est convenu que la commune de Magland entame les discussions avec la 2CCAM sur le sujet.
- Taxe loi montagne et redevance de concession : suite à la procédure de l'Association Flainoise portant sur le reversement de la taxe Loi montagne et de la redevance de concession sur le périmètre du SIF, il convient d'étudier les modifications à apporter aux statuts afin de ne pas mettre en difficulté la commune d'Arâches sur ce dossier. Il est convenu que la commune d'Arâches la Frasse avance les discussion avec GMDS concernant l'évolution des périmètres de concession pour que, ensuite, le périmètre du Syndicat soit modifié.

Notre compréhension

Point 1, Compétence Tourisme.

C'est une bonne chose d'avoir la maîtrise du Tourisme, mais il faudrait savoir dans quelle organisation. L'organisation doit être locale, avec une concertation des Offices de Tourisme du massif. Pour l'instant, nous sommes réservés sur la volonté de coopération de l'OT des Carroz.

Point 2, lié à la taxe Loi Montagne, et à la volonté d'Arâches de contourner le jugement suite à notre recours..

L'objectif de ne pas mettre en difficulté la commune d'Arâches signifie : « réduire le financement provenant de la commune d'Arâches », et conduit à réduire le périmètre du Territoire de Flaine, afin que la commune d'Arâches puisse conserver les taxes Loi Montagne qu'elle déjà conserve actuellement de manière illégale vis à vis des

statuts du SIF.

Le périmètre du Domaine Skiable de Flaine sera modifié. Il va y avoir un impact sur le Domaine Skiable de Flaine, puisqu'une négociation avec le concessionnaire est annoncée. Il y a fort à parier qu'il y aura à la fois :

- une réduction de ce Domaine Skiable de Flaine,
- un nouvel élargissement du Domaine Skiable des Carroz.

La commune d'Arâches veut récupérer plus d'argent de Flaine, et la récupération de tout ou partie de la Combe de Vernant par la commune serait une catastrophe pour Flaine. Cela réduirait les recettes du SIF et les possibilités d'extension des activités de la station.

Dans ces conditions il ne faut en aucun cas augmenter la clientèle de la station, et même la réduire.

Nous avons plusieurs commentaires à faire sur ce point.

Vision historique

Depuis les années 1990, la commune d'Arâches avance subrepticement pour reprendre le contrôle total de la Combe de Vernant., en phases successives :

1- La commune d'Arâches délivre un Contrat de Délégation de Service Public du Domaine Skiable de la Combe de Vernant vers 1998. A cette période, le SIF avait la Compétence Remontées Mécaniques, et l'Association Flainoise s'est opposée au Contrat, en gagnant en 2001 un recours sur ce point.

2- A la demande du Maire d'Arâches Marc lochum, les statuts du SIF sont modifiés en 2005, avec l'accord des élus Flainois d'Arâches :

- pour transférer aux communes d'Arâches et Magland la compétence Remontées Mécaniques pour les Remontées Mécaniques de Flaine,
- et en contrepartie les communes s'engagent à ce que le taux de versement au SIF des taxes Habitation, Foncières et Professionnelles soit d'au moins de 70%.

A notre avis depuis 2005 Flaine a perdu sur les deux tableaux, avec des taxes RM qui ne sont plus reversées que partiellement et avec un délai d'un an, et les taxes locales qui étaient alors transférées à 100% ne le sont plus qu'à 70%.

3- La commune d'Arâches avance ses pions en élargissant le Domaine Skiable des Carroz (SOREMAC) sur le Territoire de Flaine, aux Molliets.

4- En 2016 la commune d'Arâches construit le TS « Tête des Saix » en totalité sur le territoire de Flaine, et en partie sur le Domaine Skiable de Flaine.

5- Bien entendu, aucune des taxes Loi Montagne provenant des remontées mécaniques des Carroz, Morillon ou Samoëns situées sur le Territoire de Flaine et versées à Arâches n'a été reversée au SIF.

Il se trouve que plusieurs remontées mécaniques des communes de Morillon et Samoëns ont leur gare amont sur le Territoire de Flaine, mais la commune d'Arâches n'a pas exigé de ces communes le versement une part correspondante des taxes Loi Montagne et des redevances de Concession. Ce point avait pourtant été abordé lors du Conseil Municipal du 24 août 2015 pour le cas du TS de Coulouvrier (voir le compte-rendu de ce Conseil Municipal). Il s'agit là d'un véritable amateurisme de la mairie d'Arâches, une manifestation d'incompétence dans la gestion d'une Compétence Remontées Mécaniques, et bien entendu c'est à Flaine de payer.

5- L'Association Flainoise fait début 2017 un recours contre la commune d'Arâches pour réclamer que toutes les taxes et redevances de concession des remontées sur le Territoire de Flaine soient reversées au SIF comme spécifié dans les statuts du SIF (de façon partielle pour les remontées qui ne sont que partiellement sur le territoire de Flaine).

Le tribunal administratif nous donne raison dans son jugement du 23 juillet 2020.

6- La mairie d'Arâches fait appel du jugement le 23 septembre, plaidant l'illégalité des statuts du SIF qu'elle a co-écrits et signés en 2005 !

Constat

La commune d'Arâches triche depuis des années en ne reversant pas au SIF l'intégralité des taxes et redevances de RM comme précisé dans les statuts,

La commune d'Arâches avance ses pions de façon visible aux Molliets et sur la Combe de Vernant,

La réduction du Territoire du Syndicat va réduire le budget du Syndicat, c'est l'objectif annoncé. On peut déjà constater qu'il n'y a eu aucun investissement durable depuis la station d'Épuration il y a plus de 10 ans, et aucun investissement

touristique durable depuis le siècle dernier.

Les deux communes accentuent leur politique de « Flaine Vache à Lait » sans se préoccuper de la qualité de vie des habitants ou de la qualité de séjour des clients. Dans ces conditions, les habitants n'ont plus qu'à s'élever contre toute action augmentant la clientèle de Flaine.

Et les études préliminaires de projets d'équipements touristiques de Flaine sont de la poudre aux yeux, à moins que la commune de Magland finance la différence.

Politique Générale de la commune d'Arâches

De façon récurrente, la mairie d'Arâches ignore le fait que la station des Carroz a besoin de Flaine pour sa survie.

C'est pour cela que :

- le projet Funiflaine présenté sur la base de la politique d'Arâches ne passe pas aux Carroz. Si ce projet se réalise, la liaison avec Les Carroz sera coûteuse et malcommode.
- la mairie d'Arâches considère toujours Flaine comme une Vache à Lait, et n'y voit le seul intérêt d'en tirer le maximum d'argent. pour le dépenser sans compter aux Carroz. Si on regarde l'endettement de la commune, la mairie dont Mr le Maire actuel a été un acteur important durant le mandat précédent devrait se poser des questions.

Nous avons là une version moderne de la Poule Aux Oeufs d'Or. de Jean de La Fontaine.

Nous ne voyons pas dans ce dossier la motivation de la commune de Magland pour accepter les demandes d'Arâches.

Si la commune d'Arâches est effectivement dans l'impossibilité financière de fournir au SIF l'intégralité des sommes qui sont dues, nous pensons que la meilleure issue est que la commune d'Arâches vende au SIF les terrains qui sont sa propriété sur le Territoire de Flaine. C'est la seule solution équitable.

Après tout, c'est ce que fait la commune d'Arâches avec ses autres créanciers, elle vend des terrains pour les payer, sans essayer de les spolier. Pourquoi faire différemment avec Flaine ?

Enfin, le démantèlement de la station de Flaine témoigne d'un manque de respect total envers les propriétaires fonciers qui dans les années 1960 ont accepté de vendre leur terrain à la SEPAD, pour être des acteurs d'un grand projet.

Dans le contexte actuel de décrépitude de la station au plan financier, certains le regrettent, mais ce nouveau degré dans le pillage de la station en lui retirant ses recettes est pour eux un véritable scandale, surtout pour les Maglanchards car le problème se situe au niveau de la gestion de la commune d'Arâches.

En Conclusion

" Le conseil d'administration de l'Association Flainoise ne peut qu'être outré par cette « infamie » annoncée, pour priver les contribuables flainois, donc ses membres, du juste usage des ressources fiscales auxquelles ils contribuent. Comme jusqu'à maintenant notre association continuera à défendre les intérêts des flainois par tous les moyens (possibles). »